



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°08 du Comité Directeur

Réunion du :	Mardi 21 novembre 2023
A :	18h30 à la Maison du Football
Présidence :	M. Michel SORNAY
Présents :	MM. Emmanuel ANGONIN ; Patrice ANTHONIOZ ; Jacky BANDERIER ; Antoine CONVERSEZ ; Philippe DUPREZ ; Philippe FLOCHON (19h) ; Denis JACQUES ; Mikaël LUCAS ; Alain MAUBEY ; Michel MONIOTTE ; Jean-Louis MONNOT ; Eric PATENAT ; Nicolas THABARD et Didier VINCENT
Représenté :	
Excusés :	MME. Elodie MYOTTE-MOULLER M. Mohamed EL OUAZZANI
Assistent à la séance :	

1. Approbation des derniers PV

Le Comité Directeur procède à l'approbation des procès-verbaux des réunions suivantes :

- ✓ PV N°07 du Comité Directeur du 28 septembre 2023
- ✓ PV N°01 du Bureau du 10 octobre 2023 (Michel MONIOTTE demande des explications sur la nécessité de réunir la Commission Terrains et Infrastructures Sportives)

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2. Condoléances / Remerciements / Félicitations / Encouragements

2.1. Décès :

L'ensemble du Comité Directeur du District adresse ses condoléances à la famille de Philippe RUBIN et au Club du FC Macornay Val de Sorne ainsi qu'à la famille de Simon JAILLET et au Club Entente Sud Revermont.

2.2. Remerciements :

Le Comité Directeur adresse ses remerciements à la commune de Villeneuve-sous-Pymont pour l'accueil et le prêt de la salle des fêtes, à l'occasion de l'Assemblée Générale du District qui s'est tenue le 27 octobre dernier.

Le Comité Directeur adresse ses remerciements au FC Sochaux Montbéliard et à son Président Pierre WANTIEZ, pour leur invitation à l'occasion du 7^{ème} tour de la Coupe de France, Sochaux – Jura Sud Foot.

2.3. Félicitations parcours Coupe de France :

Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux clubs de l'US Coteaux-de-Seille et de Rochefort Athletic, pour leur parcours remarquable jusqu'au 6^{ème} tour de la Coupe de France (éliminés respectivement par l'US Cosne [N3, 1-5]) et l'UF Maconnais [N2, 0-6]) et aux clubs de Jura Dolois Football et Jura Sud Foot, éliminés au 7^{ème} tour (respectivement par Mulhouse FC [R1, 1-2] et FC Sochaux Montbéliard [N1, 1-2])

Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux clubs de Champagnole/Ney, Jura Sud Foot pour leur participation à la finale régionale de la Coupe de France Féminine (éliminés respectivement par Jura Dolois Football [R1, 1-5] et l'AS Châtenoy [R1, 1-1, 3-4 aux tab]) et à Jura Dolois Football pour sa participation au 1^{er} tour Fédéral (éliminé par Le Puy Auvergne Foot 63 [D3, 5-0]).



3. Informations du Président

3.1. (14-15/10) Octobre Rose (18-19/11) Opération Téléthon :

Comme prévu lors du Bureau du 10 octobre dernier,

- ✓ le District a organisé, dans le cadre d'Octobre Rose un challenge « 1 but marqué, 1 euro versé » lors du week-end des 14 et 15 octobre 2023. Ainsi, sur ce week-end 682 buts ont été marqués en 125 matchs et 682 euros seront reversés à l'association de Lutte contre le Cancer.
- ✓ La même opération a été reconduite pour le Téléthon, ce dernier week-end des 18 et 19 novembre 2023. Ainsi, sur ce week-end 750 buts ont été marqués au cours de 130 matchs et 750 euros seront reversés à l'association AFM Téléthon.

3.2. (16/10) Réunion du Service aux Clubs de la Ligue :

Le 16 octobre 2023 s'est tenue, au siège du District, une réunion du Service aux Clubs de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté. Animée par Amandine MENIGOZ, la responsable du service, cette réunion a permis d'apporter plusieurs informations aux 9 clubs présents (Mouchard, Jura Sud Foot, Saint-Aubin, Jura Lacs Foot, Montmorot, Mossous-Vaudrey, Bresse Jura Foot, Macornay et Gevry).

Amandine MENIGOZ était accompagné de Patricia BEAURENAUD (vice-Présidente de la Ligue), Clara SIDOBRE (conseillère technique) et Etienne CORDIER (responsable du service informatique de la Ligue).

3.3. (19/10) Amicale des éducateurs :

L'amicale des éducateurs a emprunté le minibus du District (qu'elle a cofinancé), pour se rendre à l'Assemblée Générale de l'Amicale Nationale à Limoges. L'AEF du Jura prend à sa charge les frais occasionnés.

3.4. (24/10) Calendrier électoral FFF :

La FFF a communiqué sur la date de la prochaine Assemblée Générale électorale de la FFF. Elle aura lieu le samedi 14 décembre 2024. Ainsi, l'Assemblée Générale électorale du District se tiendra le Vendredi 28 juin 2024, (lieu à déterminer).

3.5. (24/10) Opération « mini buts » :

Le 24 octobre dernier, la FFF a lancé l'opération « mini buts » afin de permettre aux clubs d'acquérir des buts de foot à 5 avec une participation commune de la FFF, des Ligues et des Districts, et selon le nombre de licenciés dans les catégories concernées lors de la saison 2022/2023.

Le Président a présenté cette opération lors de l'Assemblée Générale du District le 27 octobre dernier, précisant que la Ligue de Bourgogne Franche-Comté n'avait pas souhaité participer à l'opération. Il a prévenu l'ensemble des clubs éligibles par courriel dès le 30 octobre.

Devant les difficultés rencontrées par les clubs à se connecter sur la plateforme « Le Corner », le Président et le Directeur du Développement ont relancé les clubs afin de leur apporter une aide dans ce domaine.

3.6. 03/11) Inauguration Astragale Ligue :

Une délégation du District, composée de Michel SORNAY (Président), Jean-Louis MONNOT (Président Délégué), Nicolas THABARD (Secrétaire Général), Eric PATENAT (membre du CD) et Sébastien HARMAND (Directeur du Développement) était invité à l'inauguration de l'Astragale, en présence de Philippe DIALLO (Président de la FFF) et Philip- GUYOT DE CAILA (Vice-président délégué de la LFA).

3.7. (04/11) Assemblée Générale de la Ligue :

Le Président revient sur l'Assemblée Générale de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football, qui s'est déroulée le 04 novembre dernier à l'université STAPS de Dijon.

L'ensemble des résolutions a été approuvée.

Le compte de résultats saison 2022-2023, déficitaire de 387 000€, a été validé avec 55,8%



Le budget 2023-2024, accompagné du Plan d'Action Financier devant conduire à une économie de 75 000 euros sur cette saison a été adopté à 66,04% des voix par l'Assemblée Générale le 4 novembre dernier.

Une journée de Séminaire s'est tenue le 9 novembre dernier à l'Astragale réunissant les élus du Burex ainsi que les Managers afin de travailler sur des objectifs chiffrés. Ces travaux (collectifs et en groupes) ont permis de dégager des pistes de réduction de charges et d'augmentation de certains produits. Les éléments sont en cours de chiffrage et après échanges avec les Présidents de Commission concernés, ils seront présentés lors d'un prochain Burex afin de pouvoir présenter un plan d'actions chiffré lors du Conseil d'Administration du 8 décembre prochain.

3.8. (06/11) Jeux Olympiques :

Le Président Michel SORNAY et le Directeur du Développement Sébastien HARMAND ont assisté le 06 novembre 2023 à une visioconférence sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Un groupe de travail à la FFF a mis en place des fiches actions afin d'accompagner les clubs pour l'organisation d'évènements lors de cette période d'Olympiade. Pour sa part, le District mettra également des actions en place lors du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2024.

3.9. (08/11) Plateforme d'alerte et de signalement :

La FFF a lancé, le 08 novembre dernier, une plateforme d'alerte et de signalement, destiné à identifier les faits graves et répréhensibles, notamment en matière de violences sexuelles et sexistes, d'homophobie, de racismes et de toutes formes de violences et de discrimination. Un lien est accessible sur le site de la FFF, mais il est possible de se connecter directement via l'adresse jalerte.fff.fr.

3.10. (15/11) District de Saône-et-Loire :

Suite à la recrudescence des faits disciplinaire et l'agression d'un arbitre lors d'une rencontre de Départemental 2, le District de Saône-et-Loire a décidé d'un week-end sans football les 18 et 19 novembre 2023, pour toutes les catégories, sauf celles du foot d'animation (U7, U9 et U11). Un des clubs de Saône-et-Loire, participant au championnat U18F, géré par les District du Jura, a contacté le District pour savoir si cette décision s'appliquait également aux clubs disputant le championnat U18F. Les clubs ont été informé que pour le match se déroulant sur le territoire de la Saône-et-Loire (Mellecey-Mercurey / Macon FC), celui-ci ne devait pas avoir lieu (priorité à la décision territoriale), mais que pour les matchs se disputant sur les autres territoires, ces derniers devaient avoir lieu (Triangle d'Or-Poligny / Ent. St-Sernin et Champagnole-Angillon / Clayettois Réunis).

3.11. (16/11) Projet de Partenariat District/DFCO :

Le District étudie la possibilité d'un partenariat avec le DFCO, afin de permettre aux licenciés du territoire du Jura de bénéficier d'avantages pour les matchs de National 1 et de D1 Arkema. Les discussions sont en cours pour dresser les contours d'une convention jusqu'au 30/06/2025. En parallèle, le District souhaiterait développer le même type de partenariat avec le FC Sochaux Montbéliard et les clubs nationaux jurassiens (Jura Dolois Foot et Jura Sud Foot).

3.12. (16/11) CA LBFC :

- ✓ L'Assemblée Générale Elective de Ligue pourrait se dérouler à la Commanderie de Dole le 09/11/2024 ou à Dijon le 21 ou 26/10/2024.
- ✓ Proposition nouvelles dates finales régionales
 - Samedi 18/05/24 : Finales Féminines U18F et Seniors à Dijon (Astragale)
 - Dimanche 19/05/24 : Finales U14/U15/U16 à Besançon (Stade Léo LAGRANGE)
 - Lundi 20/05/24 : Finales Masculines U18 + Intersport + Seniors à Dijon (Astragale)



✓ Répartition des accédants R2F

REGIONAL 2 FEMININE - ACCESSIONS 24/25

DISTRICT - CHAMPT	D1F 23/24	TOTAL	Groupe	Arrondi
Nb engagés			6	6
Côte d'Or / Nièvre / Yonne / SL	8	8	1,07	1
Jura	9	7	0,93	1
DTB / HS	30	30	4,00	4
		45	6,00	6

- Côte d'Or + Nièvre + Saône et Loire + Yonne : 1 équipe
- Jura : 1 équipe
- Doubs Territoire de Belfort + Haute-Saône : 4 équipes

✓ Statut arbitrage

- Une situation des clubs au 31 Décembre sera faite pour inciter à inscrire des candidats
- Nombre de matchs à effectuer par arbitre (art 34.1 statut arbitrage FFF) = 20
- La Ligue BFCF (article 33 -2) décide de distinguer entre le « Jeune Arbitre Mineur » âgé de moins de 18 ans au 1er juillet de la saison en cours et le « Jeune Arbitre Majeur » âgé de plus de 18 ans au 1er juillet de la saison en cours. »
- Le Conseil d'Administration de la LBFCF décide à l'unanimité que :
 - Pour la saison 2023/2024, le nombre minimum de matchs à diriger est de 20 pour les « Jeunes Arbitres Majeurs »,
 - Pour la saison 2023/2024, le nombre minimum de matchs à diriger est de 15 pour les « Jeunes Arbitres Mineurs ».
 - Mutualisation :
 - (Article 3 -3) un arbitre qui n'a pas satisfait le minimum de 10 matchs au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club à l'exception du nouvel arbitre nommé après le 31 décembre
 - Prise en compte de l'arbitre de club (D2 à D4) s'il a fait au minimum 10 matchs en foot à 11 dans la limite de 4 matchs
 - Arbitre de club (article 33-6) un club dont l'équipe supérieure évolue en division départementale peut satisfaire aux obligations par l'intermédiaire d'un arbitre de club ayant fait au minimum 15 matchs ou deux arbitres de club ayant fait chacun au minimum 10 matchs

3.13. (17/11) CDOS du Jura :

Le vendredi 17 novembre dernier, le CDOS du Jura organisait au CarCom de Lons le Saunier une journée de conférences et de tables rondes sur le thème du sport dans le Jura.

Le District était représenté par Nicolas THABARD (Secrétaire Général) et Sébastien HARMAND (Directeur du Développement). Cette journée a permis de découvrir une analyse faisant état de l'organisation du mouvement sportif dans le Jura. Il s'en est suivi une intervention sur la Conférence Régionale du Sport et la Conférence des Financeurs du Sport dont le but est d'arbitrer le financement des différents appels à projet sur le territoire, dans le cadre du Projet Sportif Territorial « PST ».



Avant la pause de midi, 8 communes du Jura se sont vu décerner le Label « Commune Sportive du Jura » : Arbois ; Champagnole ; Les Rousses ; Moirans-en-Montagne ; Morez ; Poligny ; Saint-Claude et Salins-les-Bains. L'après-midi a été découpée en 3 temps, 3 tables rondes dont les thématiques étaient les suivantes : « Le bénévolat dans les clubs sportifs » ; « Activités sportives et sport, attractivité pour notre territoire » ; « Comment faire évoluer le sport jurassien ». C'est une vingtaine d'intervenant qui s'est présentée tout au long de cette journée pour animer les conférences et tables rondes.

3.14. (17-18/11) Réunions du Collèges des Présidents de Ligues et de Districts :

Le Président a participé, les 17 et 18 novembre derniers à Nice, aux réunions statutaires des Collèges des Présidents de Ligues et de Districts.

- Sujets traités au Bureau des Présidents de District

Textes Gouvernance Nouveau Label Mini-Buts Revalorisation aide CTD Préformation

- Sujets traités lors de la réunion des Collèges

Philippe Diallo s'est félicité de l'évolution du nombre de licenciés objectif 500 000 féminines d'ici 3 ans, et des résultats des sélections nationales. Il a informé les présents que la distribution de la participation 10 000€ attribuée à chaque salarié est le résultat des accords d'entreprise passés il y a 15 ans, que si on prend en compte que les salariés n'ont pas eu de participation depuis 3 ans cela revient à moins de 3000€ par an.

La FFF présente un bilan positif de 3.7 M€ après impôts, incluant des provisions

Résultat lié à la coupe du monde au Qatar (finaliste or budget ½ finale)

- Etude des propositions de modifications de textes
Statuts FFF la loi n°2022-296 du Mars 2022 instaure la participation directe de tous les clubs à l'AG FFFF et la représentation de certains acteurs au sein du COMEX (sportifs haut niveau, entraîneurs arbitres) et la parité Complément ou précisions à la loi cadre votée en AG FFF du 10 Juin 2023
- Précisions modalités d'élection ou désignation des représentants des familles, remplacement de la haute autorité par un conseil de surveillance
- Pour être éligible, la personne doit être licencié depuis plus d'un an (sauf Ligue et District)
- N'est pas éligible personne concernée par une suspension ferme de plus de 5 matchs ou supérieure à 1 mois non intégralement purgée
- Un membre du Comex ne peut pas être salarié FFF LFP IFF Ligue District
- Chaque liste doit identifier des candidats titulaires et des réservistes
8 hommes + 8 femmes titulaires 4 hommes et 4 femmes en qualité de réservistes selon que le poste de Président de la LFP LFA Médecin est occupé par une femme ou un homme, les 3 derniers membres du Comex sont déterminés par les candidats réservistes
Statuts Ligue et District
- Limitation à 3 les mandats de Président de Ligue (à partir de la fusion)
Règlements Généraux
- Création Commission Fédérale de l'engagement Lutte contre la discrimination développement du football durable
- Création Commission Fédérale des joueuses et joueurs fédéraux
- Création Licence Futnet Foot Santé (pratique non compétitive santé et remise en forme)
- Président de club ne peut pas exercer la fonction de Président dans plusieurs clubs d'une même pratique
- Joueur issu d'une fusion accord du club quitté non nécessaire si changement de club hors période de mutation
- Mutés supplémentaire pour les joueuses intégrant un club D1 D2 ou D3 sous contrat fédéral ou une licence amateur en faveur d'un club possédant un centre de formation
- Discipline Instruction obligatoire si un licencié a adopté un comportement susceptible d'être constitutif de violences sexuelles ou sexiste
- Statut arbitrage D3F ajoutée à la liste des championnats soumis à obligation
- Très jeune arbitre devra avoir 13 ans le jour où il commence la FIA
 - Informations sur problèmes informatiques
 - Informations DTN réforme de la formation (nouveau BMF validé pour 3 ans), nouveau label 2026-2027 (plus simple s'adresse à tous les clubs (Projet / incontournables / cumulables), jeux olympiques



- Sujets à traiter à l'avenir
- Climat des rencontres

3.15. Respect Réglementation :

Le pouvoir de dérogation est de la compétence du Comité Directeur, que ce soit en matière de Règlements Sportifs, Dispositions Financières ou autres.

4. Organisation des différentes finales

Le 10 octobre dernier, les clubs ont été alertés du lancement de l'appel à candidature pour l'organisation des finales et journées événementielles du District.

Le délai de réponse était fixé au 15 novembre 2023.

4.1. Festival U13 – Samedi 06 avril 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature du FC Champagnole

4.2. Festival U11 – Mercredi 08 mai 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature de Jura Sud Foot

4.3. Finales des Coupes Féminines – Samedi 01 juin 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature du FC Poligny Grimont

4.4. Finales des Coupes Jeunes – Dimanche 02 juin 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature du FC Poligny Grimont

4.5. Journée Nationale des Débutants – Samedi 08 juin 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature de Bresse Jura Foot

4.6. Finale de la Coupe de l'Amitié – Vendredi 14 juin 2024 :

Proposition du site à faire par le Commission Sportive en fonction des finalistes

4.7. Finales des Coupes Seniors – Samedi 15 juin 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature de Triangle d'Or Foot

4.8. Finales du Trophée des Champions – Dimanche 23 juin 2024 :

Le Comité Directeur a retenu la candidature du FC Poligny Grimont

Le Comité Directeur remercie tous les clubs ayant porté un intérêt particulier à son appel à candidatures, et invite les clubs non retenus à se porter candidat les saisons à venir.

5. Finances

5.1. Clubs en prélèvements :

En date du 18 octobre 2023, les clubs qui en avait fait la demande ont reçu leur échéancier pour les prélèvements mensuels de la cotisation annuelle, de la part sur licence et les engagements.



5.2. Envoi du relevé n°01 :

Le 03 novembre dernier, le Secrétariat du District a adressé aux clubs qui ne sont pas en prélèvement, le relevé n°01 de la saison 2023/2024, avec le montant de la cotisation annuelle, de la part sur licence et les engagements

5.3. Dettes :

Le Trésorier Alain MAUBEY présente la liste des clubs ayant à ce jour une dette vis-à-vis du district, hors montants figurant au relevé n°01.

1 club n'a pas réglé la globalité du relevé n°3 de 22/23 et plusieurs clubs n'ont pas réglé les factures de tablettes ou mini-buts

6. **Retour sur l'Assemblée Générale**

6.1. Organisation Générale

L'organisation de l'Assemblée Générale s'est très bien déroulée. Le timing a été respecté.

Le Président remercie la Mairie de Villeneuve-sous-Pymont, et plus particulièrement son Maire, Monsieur Claude BOURDY. Le Président remercie l'ensemble des personnes du District qui a participé à la bonne organisation de l'Assemblée Générale.

6.2. Utilisation de boîtiers électroniques pour le vote des résolutions :

De l'avis de tous, l'utilisation de boîtiers électroniques pour le vote des résolutions lors de l'Assemblée Générale a rencontré un franc succès. Le recours à ce système sera dorénavant reconduit lors de la prochaine Assemblée Générale, le samedi 29 juin 2024.

Le Président remercie la société LENI pour son professionnalisme lors de l'Assemblée Générale.

6.3. Procès-Verbal de l'Assemblée Générale :

Les membres du Comité Directeur ont pu prendre connaissance, avec la convocation et l'ordre du jour du projet de Procès-Verbal de l'Assemblée Générale.

Aucune remarque ou correction n'est apportée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il sera diffusé sur le site Internet du District d'ici la fin de la semaine.

6.4. Modification des textes :

Les membres du Comité Directeur ont pu prendre connaissance, des projets des textes réglementaires qui ont été modifiés suite à l'Assemblée Générale.

6.4.1. *Règlement des Obligations des Clubs :*

A la suite de l'Assemblée Générale de Ligue, le nouveau texte s'applique par respect du vote lors de l'Assemblée Générale du District avec application au 01/07/2023. (Texte plus favorable aux clubs de Districts)

Il sera diffusé sur le site Internet du District d'ici la fin de la semaine.

6.4.2. *Règlement des Championnats Seniors Féminins*

A la suite du vœux émis par le Club de Petite Montagne FC, approuvé par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2023, le comité Directeur décide d'autoriser 1 joueuse U16F à participer au « Championnat

Le nouveau Règlement des Championnats Seniors Féminins, édition 04 sera en application à compter du 01/07/2024.

Le nouveau texte est approuvé à l'unanimité.



7. Sportif

7.1. Point sur les matches en retard suite intempéries :

Les conditions météorologiques du week-end des 04 et 05 novembre ont conduit les commissions à reporter l'ensemble des rencontres.

7.1.1. *Situations des rencontres seniors :*

Mise à jour des rencontres suite à la dernière réunion de la Commission Sportive, du 13/11/2023.

- ✓ Report de la journée du 05/11/2023 pour la D1 et D2 au 26/11/2023.
- ✓ Report de la journée du 05/11/2023 pour la D3 au 03/12/2023.
- ✓ Report de la journée du 05/11/2023 pour la D4 au 10/12/2023.
- ✓ Report des rencontres non-jouées de la journée du 12/11/2023 pour la D1 et D2 au 17/12/2023.
- ✓ Report des rencontres non-jouées de la journée du 01/10/2023 pour la D2 au 17/12/2023.

7.1.2. *Situations des rencontres féminines :*

Mise à jour des rencontres suite à la dernière réunion de la Commission Féminine, du 16/11/2023.

- ✓ Report de la journée du 04/11/2023 pour le Critérium U12 F et Critérium U15 F au 25/11/2023, avec annulation des journées retour pour le Critérium U15 F.
- ✓ Report de la journée du 04/11/2023 pour le Critérium U18 F au 09/12/2023, et report des rencontres non-jouées de la journée du 18/11/2023 au 16/12/2023.
- ✓ Report de la rencontre avancée et non-jouée du 05/11/2023 pour la D1 F au 26/11/2023
- ✓ Report des rencontres non jouées du 12/11/2023 pour la D1 F et la D2 F au 03/12/2023.
- ✓ Report de la rencontre non-jouée du 17/09/2023 en D2 F au 03/12/2023.
- ✓ Report des rencontres non-jouées du 05/11/2023 de Coupes Crédit Agricole/Conseil du Département au 03/12/2023.

7.1.3. *Situations des rencontres jeunes :*

Mise à jour des rencontres en commission restreinte.

- ✓ Report des rencontres non-jouées du 04/11/2023 en Coupes du Département/Crédit Mutuel, U15 et U18 au 25/11/2023, 02/12/2023.
- ✓ Report de la rencontre non-jouée du 11/11/2023 en U13 D3, poule C au 02/12/2023.
- ✓ Report des rencontres non-jouées du 11/11/2023 en U13 D3, poule B et D, il est demandé aux clubs de s'entendre pour jouer un mercredi.
- ✓ Report des rencontres non-jouées du 11/11/2023 en U18, U15 au 25/11/2023.

7.2. Lancement du Futsal Associé :

7.2.1 *Points sur les engagements :*

Nicolas THABARD, Président de la Commission Futsal, effectue un point sur les engagements

SENIORS	11 Equipes	SENIORS F	10 Equipes
U18	14 Equipes	U18F	Attente réponse District 71/21
U15	32 Equipes	U15F	13 Equipes
U13	39 Equipes	U12F	5 Equipes
U11	45 Equipes		
U9	50 Equipes		
U7	39 Equipes		

7.2.2 *Noël du Futsal :*

Comme annoncé en Bureau le 10 octobre dernier, le Noël du Futsal, pour les U7/U9, aura le samedi 16 décembre 2023 à Lons-le-Saunier, au GES et au Cosec. A cette occasion, une action solidaire, dont les contours restent à définir, sera organisée par le District.

A ce jour 25 clubs ont répondu favorablement à l'invitation



7.2.3 Finales Futsal :

Comme annoncé en Bureau le 10 octobre dernier, les finales de Futsal auront lieu le samedi 10 février 2024 à Lons-le-Saunier, au GES et au Cosec. A cette occasion, une action solidaire, dont les contours restent à définir, sera organisée par le District.

7.2.4 Organisation :

La Commission Futsal lance dès à présent un appel aux bénévoles, du District et des Clubs pour aider à la mise en place et au rangement des animations du 16 décembre (Noël) et 10 février (Finales).

7.2.5 Jeudis du Futsal :

La mise en place de cette action de développement est reportée à Mars 2024

8. Arbitrage

8.1. Session de rattrapage :

Pour les arbitres qui n'avaient pas pu participer au Stage à Bellecin le samedi 16 septembre 2023, et pour ceux qui avaient échoué aux examens pratique et/ou théorique, une session de rattrapage sera programmée prochainement après l'annulation de la journée prévue le 18 novembre, faute aux intempéries.

8.2. Stage des jeunes arbitres :

Le stage initialement prévu le 21 octobre a été reporté.

Il est reprogrammé le samedi 20 janvier 2024, de 08h30 à 17h, au stade Municipal d'Arbois (lieu à confirmer).

8.3. Formation Initiale en Arbitrage :

8.3.1. Session du 07-08-14/10/2023 :

Il y avait 30 candidats inscrits à cette formation. 1 a abandonné et 3 ont été absents. Tous les autres candidats ont été reçus. Félicitations à :

ANDRIQUE Manuel* ; BERLEMONT Aymeric ; BIREM Noha* ; CAGNE Eliot ; CRETIN Baptiste ; GRECO Jordan ; GROS Emilien* ; GUEU Prince* ; HENRIETTE Hayden* ; HUMBERT Clément* ; JANOT Evan ; JEANNOT Célia ; LECLERCQ Nino ; LUCOT Jérémy ; MASSOT Paul ; MICHELAT Antoine ; NSIRI Malik ; OUSSENI LAZA Faime ; PIERRE Clarisse ; PREBIN Rudy ; REBOUL Mathis ; SANCHEZ Yohann ; SAUTEL Valentin ; TERRIER Simon ; THIBERT Valentine ; VALERE Kenny ; VERJUS Nathan ; VERMOT Gabin*.

Les candidats identifiés par un « * » ont été reçu à l'examen pratique et sont donc nommés officiellement arbitre de District, ainsi que les candidats suivants : MANGEL Sébastien ; GUY Stéphane ; LETOUBLON Bastien ; MOUSSAOUI Soufiane ; TETEVUIDE Romain ; VINCENT Didier.

8.3.2. Prochaine session :

La prochaine Formation Initiale en Arbitrage aura lieu le week-end des 3 et 4 février 2024 et le samedi 10 février à Mont-sous-Vaudrey.

8.3.3. Session en club :

Par ailleurs, à la demande du club de Jura Sud Foot, une Formation Initiale en Arbitrage en discontinu à Molinges, est en attente de confirmation.

Les inscriptions pour ces deux sessions se font à travers la plateforme dédiée de l'IR2F.



8.3.4. Formation Arbitre de Club :

Deux sessions vont être organisées par la CDA :

- Lors du stage des Jeunes Arbitres de District, le samedi 27/01/2023
- Lors de la FIA de février, le 10/02/2024

8.4. Echanges arbitres 39/71 :

Il est rappelé que le principe des échanges est soumis à l'accord des Comités Directeurs de District concernés

Districts 39/71/21 : arbitres centraux en District

A la suite d'un entretien entre les Présidents de District pas d'échanges cette saison

District 39/25 : arbitres assistants en R3

Définir les modalités distances maximum acceptées

Comment sont gérés les échanges / combien d'arbitres

9. Demandes des clubs

9.1. Demande de dérogation du club de Macornay Val de Sorne FC :

Courriel en date du 16/11/2023

Bonjour,

nous avons 2 joueuses U11F, Nur BAYRAKLI (licence n° 9603223256) et Gul BAYRAKLI (licence n° 9603223295), qui débutent le foot depuis le mois d'octobre et se trouvent un peu en difficulté.

Elles s'entraînent pour le moment avec nos U9 mais n'ont toujours pas participé aux matchs / plateaux.

Je vous sollicite pour savoir s'il est possible d'avoir une dérogation pour faire jouer ces 2 joueuses en U9 jusqu'à la fin de saison.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à cette demande.

Comme rappelé en Assemblée Générale, le 27 octobre dernier, les Règlements Généraux précisent :

Article 255 :

Les joueurs U6 F à U15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- ✓ De leur catégorie d'âge
 - ✓ De la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur
- *Ainsi une joueuse U10 F peut jouer en U8-U9, pas une joueuse U11 F*

Les joueuses ont la possibilité d'évoluer :

- ✓ Dans les équipes U11 masculines du club
- ✓ Dans une équipe disputant le critérium U12 F, peut-être en se rapprochant des clubs limitrophes de Macornay (RC Lons ; Coteaux de Seille) pour constituer une entente pour la 2^{ème} phase.

9.2. Courrier du club Mont-sous-Vaudrey :

Courrier en date du 21/11/2023

Le Comité Directeur du District prend connaissance de la demande du club de Mont-sous-Vaudrey, d'accorder une dérogation pour que les matches de l'équipe seniors F évoluant en Départemental 1 puissent se dérouler sur le terrain Jean Fraisier 2, classé T7.

Vu le règlement du championnat Seniors Féminin, l'article 6 « Installations » impose un terrain classé niveau T5 à minima.

Vu le classement du terrain Jean Fraisier 2, homologué en T7



Le Comité Directeur, devant les conditions météorologiques négatives persistantes, accorde la dérogation dans les conditions ci-après :

« Pour la période du 21 Novembre 20213 au 31 Décembre 2023, les matchs de l'équipe Seniors F, évoluant en D1F peuvent être programmer sur le terrain Jean Fraisier 2. »

9.3. Courrier du club de Jura Stad' :

Courriel en date du 18/11/2023

Le Comité Directeur du District prend acte du courrier de Monsieur Claude COGHETTO, Président de Jura Stad' FC, relatif au déroulement du match de Départemental 1 du 19/11/2023, Sud Revermont – Jura Stad' FC. Courrier transmis à la Commission Départemental des Arbitres et à la Commission Sportive pour suite à donner.

Prochain Bureau, le lundi 11 décembre 2023 à 18h30, à la Maison du Football.

Noël du Futsal, le samedi 16 décembre 2023, au GES, à Lons-le-Saunier

Prochain Comité Directeur, le jeudi 21 décembre 2023 à 18h, à la Maison du Football.

Assemblée Générale Elective, le vendredi 28 juin 2024, horaire et lieu à déterminer

Nicolas THABARD
Secrétaire Général

Michel SORNAY
Président